L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co., RUE DE CHARTRES, No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1861.

G. P. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARRY, EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Forstal, rue des Champs-Elysées près du coude du Canal Marigny—15 vaches, trois chevaux et ustensiles d'une vacherie.

Par A. Bouligny—Un lot de meubles, verrerie, argenterie, vaisselle, etc., une montre, du vin, buggy, baroucho, cheval, etc., de la succession Reiband.—Voir l'annonce.

Par le Shérif, à midi, au City Hotel, rue Commune—Jolie résidence pour famille, située sur l'Avenue Saint-Bernard. Aussi, l'esclave Elisa, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

La presse anglaise.

Nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits des journaux anglais appartenant aux divers partis. Ces articles reproduits par la presse du Nord devraient faire ouvrir les yeux aux populations qui seront aisément, aveuglément entraînées à la remorque de la clique lincolniste. En tout cas ils ont un intérêt en ce qu'ils reflètent des opinions favorables à la cause du Sud. Les appréciations qui suivent, empruntées au *London Herald*, organe monarchique conservateur, forment un contraste frappant avec les prétentions des soidisants républicains yankees de traiter de rebelles onze ou douze Etats qui n'ont jamais été les sujets, mais les égaux de ceux du Nord.

Il n'y a ni trahison ni déloyauté dans l'espèce. Le Sud a hérité d'autant de droit que le Nord et réciproquement. Ce n'est pas une querelle entre roi et ses sujets, mais entre frère et frère.

Ils n'auraient pas dû recourir à la guerre, ils auraient bien mieux fait de rester fermement attachés et de continuer à se montrer, par leur unité et leur concorde, et leurs ressources sans pareilles, une grande nation; mais le Sud avait certainement—s'il se sentait victime d'une injustice et s'il souffrait ou imaginait qu'il souffrait dans ses sentiments, ses intérêts et son bien être par le contrat existant—autant de droits d'y mettre fin que les Etats Unis en avaient de mettre fin aux relations qui existaient entre eux et la Grande Bretagne. Le Nord peut continuer à parler de rébellion, mais ce n'est pas une rébellion. Le mot est la prétention à un droit antérieur aussi bien que supérieur qui a cessé d'exister au moment même où le Sud s'est trouvé assez fort pour le nier et le répudier. En fait l'état des affaires est comme le Sud appelle—une sécession.

Et le Nord aura beau en regretter la consommation ou lutter pour l'éviter, il y aura désormais deux Confédérations au lieu de la République jadis grande des Etats Unis. En vérité les symptômes abondent pour indiquer que si la guerre dure un an, une troisième confédération surgira du tourbillon. Le Nord peut ne pas voir ces choses parceque ses chefs et le peuple lui-même sont aveuglés par la passion, mais on les aperçoit distinctement dans le Sud et dans l'Ouest et ils sont clairs et palpables en Europe pour la plus simple intelligence.

Le *Herald* considère comme un mal plus grand que la perte des batailles la perte de la liberté et il dit que la liberté n'existe plus dans la moitié septentrionale de la république. La loi civile est remplacée par la loi militaire depuis que le Congrès, dans un moment de panique—qu'il a prise pour de la vigueur—a voté le sacrifice des droits les plus chers du peuple—"le Congrès qui dans tous ses actes galloppe avec une vitesse qui fait dire aux américains aussi bien qu'aux européens que le jour d'une dictature est proche." Après une mercuriale adressée à la presse yankee—cette libertine sans charte, dont la liberté a suggéré la licence au lieu de la loi, le *Herald* ajoute:

Le républicanisme en Amérique peut être destiné à durer, mais non si cette guerre fratricide ne se termine promptement. Des despotismes militaires naissent inévitablement de telles semences jetées à profusion dans le pays. Le Nord, qu'il soit vainqueur ou vaincu, sentira l'étreinte de l'oppresseur autour de son cou et s'éveillera trop tard avec la triste conviction qu'il a jadis été en possession de la substance de la liberté et qu'il l'a laissé échapper pour attraper une ombre—cette ombre étant la soumission de ses amis, de ses frères.

Le *Herald* termine en donnant le conseil au Nord de faire aujourd'hui ce qu'il sera forcé de faire plus tard, d'accepter le fait de la séparation et d'éviter le véritable suicide qu'il est en [illegible].

[illegible] qui se préoccupe plus des questions [illegible] que des principes, le *London Times*, principal organe des intérêts anglais, [illegible] la défense de ces intérêts avec celle des droits du Sud à propos de l'approvisionnement du coton. Voici quelques passages de son article publié le 21 octobre.

Il était évident, depuis le commencement de la guerre d'Amérique, que le moment viendrait où la libre exportation du coton des ports du Sud deviendrait une question sérieuse pour une nombreuse classe de la population anglaise. Tout ce qui a été dit des approvisionnements qui peuvent être apportés de l'Inde, de l'Egypte, de la côte occidentale d'Afrique et autres lieux est, sans aucun doute, vrai. Mais cela ne peut être étendu sur une échelle suffisante pour alimenter les filatures de l'Angleterre et de la France, du Rhin et des Etats septentrionaux d'Amérique.

..........En un mot, deux ans sont probablement le délai le plus court pour mettre en jeu les énergies du monde pour la culture du coton.

On calcule qu'il n'y a pas moins de cinq millions d'âmes ou un sixième de la population des îles anglaises intéressées de façon ou d'autre dans la manufacture du coton. Tous ces êtres, cela était certain, dès l'origine, doivent à un jour donné commencer à éprouver les effets de la rareté du coton et à se plaindre, sinon pour des souffrances actuelles, au moins par appréhension.

Il peut y avoir en mer du coton de l'Inde ou d'autres parties du monde et il peut être prouvé par des statisticiens complaisants, qu'après une certaine époque les filatures de Lancashire et de l'Ecosse, seront indépendantes du produit du travail servile; mais qu'adviendra-t-il des millions de travailleurs pendant ce délai? qu'adviendra-t-il des malheureuses familles qui voient la journée de travail diminuée de deux tiers à moitié, puis les portes des fabriques se fermer les unes après les autres, tandis qu'elles n'ont d'autre refuge que d'aller à la maison des pauvres ou de mourir de faim en silence. Puis il y a les manufacturiers eux-mêmes, obligés d'entretenir à grandes pertes de vastes établissements, qui ayant à supporter les mêmes frais généraux, en dehors des salaires, n'ont plus que les profits de deux ou trois jours de travail dans la semaine. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que l'année se passe sans quelque agitation de la part du monde cotonnier anxieux et à moitié terrifié.

Même à présent, l'on dit qu'il règne dans certaines classes du Lancashire, le désir de voir notre gouvernement prendre une part plus active dans les affaires américaines. Les manufacturiers commencent à s'indigner que le grand produit du monde soit retenu, et que toute l'Europe soit soumise à des embarras et des besoins immédiats, uniquement parce qu'il plaît aux Etats ambitieux du Nord d'étendre leur domination sur un peuple qui l'a rejetée, et qui, suivant les dogmes que les écrivains américains ont eux-mêmes tracés, devraient avoir la liberté de choisir leurs propres institutions et de poursuivre leur destinée.

C'est, en général, l'intérêt d'un peuple qui détermine ses principes. Quels qu'aient été les sentiments du Monde de Manchester sur l'esclavage—quelles qu'aient été ses opinions sur l'intervention anglaise dans les querelles étrangères—il prend dans cette question parti pour les producteurs de coton. Si le Nord n'émancipe pas les esclaves, pourquoi empêcherait-il la transmission du produit que l'esclavage donne au genre humain? Il n'y a pas de principe engagé dans la lutte, aussi les anglais pensent qu'ils peuvent, en toute sûreté de conscience, prendre parti pour le coté qui leur plaît. Leurs intérêts leur prescrivent d'assister le Sud pour faire traverser l'Océan aux cargaisons, et, comme nous avons une marine considérable, elle sera mieux employée à lever le blocus à Charleston et à la Nouvelle Orléans, qu'à croiser entre les portes de la Méditerranée ou à se balancer à l'ancre devant Spithead.

Le *Times* est convaincu que les classes intéressées dans la question du coton, seront d'accord avec les Etats du Sud, pour embarquer l'Angleterre dans des difficultés avec le Nord, mais il n'en conclut pas que le gouvernement doive épouser la cause des intérêts cotonniers et aller forcer le blocus quand même. Ce serait un acte d'agression que les intérêts de la plus forte industrie anglaise ne sauraient justifier. Le blocus sera donc respecté partout où il sera efficace. Ici s'élève une autre question et le *Times* n'hésite pas à nier l'efficacité du blocus et il rappelle au gouvernement de Washington que les nations étrangères ne sont tenues de reconnaître qu'un blocus efficace.

Le *London Herald*, organe du parti tory dont lord Derby est le chef, laisse prévoir une autre cause de difficulté qui pourrait brouiller l'Angleterre avec les Etats-Unis, c'est celle de la saisie des navires anglais. La barque *Hiawatha* a été condamnée comme prise à New York, et la décision sera référée à une cour d'appel ou à la Cour Suprême. "Sans cette circonstance, dit le *Herald*, lord Palmerston, nous le craignons, aurait eu un devoir désagréable et forcé à remplir, *car il est impossible que ce pays se soumette* à une décision évidemment à l'adresse de la populace de New York." Mais la solution définitive [illegible] obtenue que dans dix ans d'ici [illegible] les propriétaires du *Hiawatha*, du *Cronstadt* et autres navires [illegible] être saisis ainsi que les propriétaires des cargaisons. "La responsabilité [illegible], dit le *Herald*, repose [illegible], et à cet égard le gouvernement [illegible] *quelle partie ne souffrira pas* [illegible] *jugés américains* [illegible] suivant leur bon plaisir envers les intérêts anglais. Quelque pénible et désastreuse que serait une rupture entre ce pays et les Etats Unis, il y a une limite à la patience; et à moins qu'un jugement en appel ne soit promptement obtenu

pour les navires et les propriétés anglaises actuellement détenus illégalement dans les Etats Unis, le terme d'une inaction honorable sera alors expiré."

Ainsi, comme nous le disions dernièrement, le moment est venu où les adversaires du cabinet anglais sont amenés par les intérêts du pays à lui forcer la main pour une intervention dans les affaires américaines.

Par le Telegraphe.

DEPECHE SPECIALE

Adressée à l'*Abeille*.

Lincoln change ses généraux—Halleck remplace Frémont—Buel remplace Sherman.

Memphis, 14 novembre P. M.—Les changements sont annoncés dans les commandements des deux grands départements de l'Ouest ont déjà eu lieu.

La place du général Frémont, prise provisoirement par le général Hunter, vient d'être confiée au général Henry Halleck, qui est arrivé récemment de Californie et qui a pris ses grades à West Point en 1835.

Le général Sherman est remplacé dans le département du Kentucky par le général Buel.

NOUVELLES DU NORD.

Effet produit par la défaite de Belmont.

Memphis, 14 novembre—On vient de recevoir ici un numéro de la *Tribune* de Chicago qui prouve que la victoire des Confédérés à Belmont a produit une profonde impression dans le Nord et particulièrement dans le nord ouest. Les Fédéraux avouent qu'ils ont échoué dans le but de leur expédition et qu'ils ont été battus.

La *Tribune*, dans un article éditorial, se sert du langage significatif que voici: "Il est temps de rechercher la cause de tant de défaites."

Les prisonniers yankees capturés à Belmont doivent arriver ici demain de Columbus.

Changement de tactique de Lincoln.

Réouverture du commerce avec le Sud.

Memphis, 14 novembre.—Lincoln vient d'accorder à certains spéculateurs du Rhode Island la permission de faire du commerce avec les citoyens *loyaux* du Sud. Le but de cette permission est de se procurer du coton pour expédier aux Etats Unis des ports où les expéditions fédérales réussiront à s'établir.

Le gouvernement fédéral n'ignore pas que ce plan est impraticable, mais il pense que l'annonce de cette résolution aura une influence temporaire en Europe. C'est un commencement d'exécution de la promesse qu'il a faite à l'Angleterre de lui livrer du coton avant le mois de janvier.

(DEPECHES DE NUIT)

De Macon, Ga.

Convention des Planteurs de la Géorgie.

Macon, 13 novembre.—La convention des Planteurs de la Géorgie a adopté des résolutions acceptant la responsabilité de la position prise par notre gouvernement, et recommandant un droit général de 20 0/0 sur les produits des Etats Unis, et recommandant en outre aux planteurs de ne pas planter de coton l'année prochaine, au delà des besoins de leur propre consommation, dans le cas où la guerre continuerait et où la révolte actuelle resterait invendue.

De Savannah.

La flotte fédérale se dirigeant au Sud.

Savannah, 13 novembre.—On rapporte que la flotte fédérale a passé devant Fernandina (Floride), ce matin, se dirigeant vers le Sud. On déploie la plus grande activité dans les travaux de défense de la ville. La confiance renaît de jour en jour.

De Nashville.

Un incendiaire fusillé dans l'Est Tennessee.

Nashville, 11 nov.—Le *Union and American*, apprend par une lettre particulière reçue hier, que le fils du sénateur Pickens, du comté de Sevier, a été mortellement blessé pendant qu'il tentait de mettre le feu au pont, à Strawberry Plains, sur le chemin de fer de l'Est Tennessee et de la Virginie, vendredi dernier, dans la nuit. On assure que Pickens était un des incendiaires. W. A Ronald, Lincolniste, de Louisville, a été arrêté par le prévôt marshal à Bowling Green, comme soupçonné d'espionnage.

(Spécial au journal de Chicago)

Caïro, nov.—Nous attendons à tout moment la nouvelle de la prise de Columbus, Ky.

(La seconde dépêche a dû apprendre aux habitants de Chicago la déconfiture des fédéraux à Columbus.)

D'Indianapolis.

Lincoln perd en popularité.

Indianapolis, 7 nov.—De toutes les parties de l'Etat, il nous revient que l'attitude du gouvernement vis-à-vis du général Fremont est généralement blâmée, et que le gouvernement devient impopulaire.

De New-York via Richmond.

(Spécial au New York Herald.)

Washington, 6 novembre—Le général Meigs sera, dit-on, le successeur de Fremont et Halleck sera probablement envoyé au Kentucky.

Le brigadier général Mitchell, de Cincinnati, a donné sa démission, mais il n'est pas vrai que Wool ait donné la sienne. Le colonel Hawkins, qui commande le *Hatteras Inlet* conseille de retirer les troupes à la Forteresse Monroe, la position étant intolérable pendant les mauvais temps. Le dernier ouragan a fait beaucoup de ravages et les troupes ont été obligées de se retirer du Fort. La petite vérole s'est déclarée parmi les matelots de *Harriet Lane*.

De Baltimore.

Baltimore, 6 novembre—Le *Sun* de ce matin dit (mais cela n'est pas vrai) que le général Beauregard est en route pour Charleston. Le journal dit que 15,000 hommes de troupes vont être envoyés au Sud aussitôt le retour de la flotte d'expédition.

De Washington.

Jugement de personnes accusées de haute trahison.

Washington, 7.—Le jugement d'un grand nombre de personnes arrêtées sous prévention de haute trahison, commencera à Baltimore aujourd'hui, devant les juges Taney et Yate. Le public est très anxieux de savoir quelle ligne suivra le juge Taney. Le gouverneur Morgan et le sénateur Harris ont envoyé une dépêche au général Wool pour lui demander de retarder l'envoi de sa démission et de conserver sa position actuelle.

Il n'est pas impossible que le gouvernement ne prenne prochainement la responsabilité d'un échange général de prisonniers.

Tout porte à croire que le général Buel sera désigné au commandement du département de Cumberland, en remplacement de Sherman, qui retourne probablement à l'armée du Potomac. Halleck n'a pas encore de poste désigné.

TENNESSEE ET VIRGINIE.

Lynchburg, 13 novembre.—Le train de l'Ouest attendu ce matin, est arrivé ce soir et apporte la malle complète avec des dates de Knoxville du 10 courant. Les passagers arrivés par ce train disent qu'on a beaucoup exagéré les dommages causés par les Unionistes au chemin de fer dans le Tennessee oriental.

La ville de Knoxville est placée sous la loi martiale.

Il est arrivé par le train 45 prisonniers capturés par le camp de Floyd. Une partie de ceux-ci ont été pris pendant qu'ils tenaient une élection dans le Nord-Ouest; on a capturé le registre portant les noms des votants, etc.

ARRIVÉE D'UN STEAMER DE GUERRE.—Il vient d'arriver dans un des ports du Sud un steamer de guerre, chargé d'armes, de munitions et de provisions, sous le commandement d'un officier de la marine des Etats Confédérés. Nous ne serions pas étonnés que cet officier fût le capitaine Raphael Semmes, du *Sumter* dont nous avons annoncé l'arrivée à Liverpool, sur l'*Edinburg* venant du Canada. Encore une preuve de l'efficacité du blocus.

LE RAPPORT DU PRINCE NAPOLEON.—Le correspondant parisien du *New York Herald* lui écrit à la date du 2 novembre que le prince Napoléon a fait un rapport tout à fait favorable au Sud. Il a dit à son cousin qu'il ne croyait pas:

1o. Au pouvoir de l'armée fédérale de gagner aucune importante victoire sur celle de la Confédération;

2o. Que, en admettant la possibilité du fait, elle serait le lendemain de la victoire aussi loin de son objet qu'avant;

3o. Que toute l'Union, telle que le Nord la comprenait, repose sur le sable.

Il s'est prononcé en faveur d'une prompte reconnaissance des Etats Confédérés.

THEATRE DE L'OPERA.—Nous venons de voir le programme de la représentation extraordinaire qui doit avoir lieu dimanche prochain, au théâtre de l'Opéra, au bénéfice de M. et Mme Julian. Il est aussi varié qu'attrayant, car les bénéficiaires, dont le talent et la popularité sont déjà des garanties de succès, ont eu la bonne fortune d'obtenir le concours de plusieurs artistes distingués, ce qui leur a permis de composer un charmant spectacle. M. Genibrel, qui est revenu parmi nous, chantera les *Stances à l'Eternité*, magnifique morceau qui lui vaut toujours un nouveau succès. Avec le concours de mesdames Darcy et Reiter, deux comédiennes de talent, et de MM. Chol, Mathieu, Chaffary et Deligne jeune, les bénéficiaires joueront les pièces suivantes: *C'est l'amour! l'amour!*, comédie en un acte; *Un Tyran domestique*, vaudeville en un acte; *La Pantoufle de Cendrillon*, vaudeville en un acte; *Passé minuit*, vaudeville en un acte, et *Entre Hommes*, fantaisie [illegible] actes mêlée de couplets. Voilà plus d'attraits qu'il n'en faut pour attirer à l'Opéra la foule et les applaudissements.

EUROPE.

Par le steamer City of New York on a reçu à New York des nouvelles qui vont jusqu'au 24 octobre.

En France, le corps législatif était convoqué pour le 9 janvier, un mois avant l'époque habituelle.

Le gouvernement français avait refusé d'accepter pour le moment les propositions du gouvernement italien sur la question romaine.

Le correspondant parisien du *Times* de Londres dit que l'on a été assuré que la panique causée par le déficit dans la récolte des céréales a été au moins prématurée sinon grandement exagérée et que la hausse dans les prix a été causée en partie par les manœuvres des spéculateurs.

Dans son "City article" le *Times* dit que les lettres financières de Paris, reçues la veille, n'annoncent aucune amélioration dans la crise financière. La demande pour les traites sur Londres augmentait et on considérait comme inévitables de nouvelles remises d'or à moins qu'on n'adoptât de nouvelles mesures pour les empêcher. Le *Daily News* dit que le bruit courait à Paris que l'encaisse de la Banque de France avait diminué de £1,200,000 depuis le dernier bilan et qu'on se proposait d'élever le taux de l'escompte.

Le gouvernement français a donné plusieurs avertissements à différents journaux de Paris.

Le crédit mobilier de Paris allait entrer en liquidation.

Le steamer de guerre l'*Imperial* devait être détaché de l'escadre d'évolution de la Méditerranée et ajouté aux forces navales envoyées au Mexique. L'*Imperial* sera le vaisseau amiral du vice amiral Lagravière qu'on attendait à Toulon de la côte de Syrie.

En Angleterre, les fonds se sont ouverts, le 22 octobre, légèrement en hausse, mais ils sont retombés par suite de la nouvelle d'une baisse à la Bourse de Paris. Les consolidés ont fermé au comptant et à terme à 92 5/8 à 92 3/4. Le marché monétaire est toujours encombré d'argent, en place facilement les bonnes valeurs à 3 pour cent.

La *Shipping Gazette* de Londres se plaint vivement de ce que le blocus des ports du Sud n'est pas efficace ni conforme aux exigences du droit maritime. Il accuse le gouvernement fédéral d'embarrasser le commerce des neutres et spécialement celui de l'Angleterre. Des navires anglais engagés dans un trafic légitime ont été abordés, visités et parfois retenus sans aucun juste motif, et des navires éloignés ont reçu l'ordre de s'éloigner des ports de refuge où ils cherchaient à se réparer.

Le même journal dit qu'il est clair que le présent état de choses ne peut être supporté plus longtemps, et qu'il est indispensable que le gouvernement anglais se décide à agir.

NOS PERTES A LA BATAILLE DE BELMONT.—Les journaux de Memphis publient le tableau suivant des pertes confédérées à la bataille de Belmont, en face de Columbus:

	Tués.	Blessés.	Manquants.	Total
13e Tennessee......	26	75	49	140
2e Tennessee......	18	64	34	114
21e Tennessee......	13	64	5	80
22e Tennessee......	19	7	8	80
154e Tennessee......	—	—	—	13
11e Louisiane......	13	42	—	55
13e Arkansas......	11	45	23	79
Batterie Watson......	2	—	1	7
Bataillon du Mississip...	—	1	—	1
Totaux......	95	375	117	585

LE PARTI DE LA PAIX.—Un capitaine de l'Iowa, capturé à Belmont, rapporte, dit l'*Avalanche*, que les troupes fédérales engagées dans le combat étaient composées d'hommes choisis.

Il attribue l'activité des Lincolnistes en ce moment à ceci: C'est que le Congrès se réunit le premier du mois prochain, et que si l'administration n'a fait aucune démonstration pour la conquête du Sud, le parti de la paix au Nord l'emportera et forcera le Congrès à faire la paix.

☞ Voir l'annonce de M. H. T. Wells qui offre du savon en vente.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville.—Le Conseil de Ville a siégé hier soir.

Aldermen.—Le secrétaire a informé les membres qu'ils avaient été convoqués pour tâcher les mots "dans une" dans le nouveau marché conclu avec la Compagnie du Gaz et ensuite l'adopter.

Aldermen Assistants.—Une lettre de M. John A. Stevenson inventeur de la *Tortue*, au sujet de la construction de navires blindés, a été envoyée, sans être lue, au comité des défenses de la ville.

L'amendement des Aldermen ordonnant un voyer de faire construire, sur la Place d'Armes, un hangar pour la Batterie de la compagnie de Réserve de l'Artillerie d'Orléans, a été adopté.

La résolution qui alloue $2.50 par jour à deux commis à chaque élection a été adoptée.

Le Board a soumis au comité des rues et débarcadères la résolution par laquelle les Aldermen accordent au commodore Hollins l'usage de la Levée, en face du dépôt du chemin de fer Pontchartrain pour la construction d'édifices au département de la marine.

La résolution qui a trait à l'abandon du droit de la ville à une partie du montant du curage à la 1re et à la 2e "section", pendant le bic[illegible], et les adjudicataires des quais consentent à en faire autant—a été adoptée.

La résolution qui invite la Législature à siéger ici a été adoptée (les Aldermen l'ont déjà sanctionnée) et MM Leefe, Banit, Massman et Allen ont été chargés de faire les préparatifs nécessaires.

Le Contrôleur a été autorisé à vendre au contrat pour creuser le canal Melpomène, de la rue du Camp à la rue Dryades.

Une lettre dans laquelle on offre de vendre à la ville une grande pendule illuminée a été soumise au comité des finances.

Le Board a donné l'autorisation de faire entrer dans le bureau du "Fire Alarm and Police Telegraph" le fil de la ligne militaire qui s'étend jusqu'à Proctorville.

Le barreau.—Les membres du barreau se sont assemblés, hier matin, dans la salle de la Cour Suprême, afin de s'assurer s'il ne conviendrait pas de recommander aux différentes Cours l'adoption d'une règle qui, tout en suspendant, jusqu'à la réunion de la législature les causes civiles ordinaires de manière à protéger les intérêts de la communauté, ne serait pas une oppression pour les citoyens.

M. Semmes présidait le meeting.

M. Roselius s'est opposé à la suspension des affaires des Cours en se fondant sur ce qu'aucune loi n'y autorise les juges. Il n'y avait pas de nécessité à adopter cette mesure, a-t-il dit, et il est préférable d'attendre que la législature la sanctionnât.

M. A. N. Ogden n'a point partagé l'opinion de M. Roselius. En temps de paix, a-t-il dit, la suspension des affaires serait une usurpation de la part des juges, mais ne point les suspendre dans les circonstances actuelles serait agir comme si nous n'étions pas en guerre.—M. Ogden a présenté des résolutions qui recommandent aux juges de remettre les causes civiles—excepté certaines procédures indispensables—jusqu'à la fin de la guerre ou jusqu'à l'époque qu'il plaira à la législature de fixer. (Le but de la proposition est de fournir à chaque citoyen l'occasion d'aller défendre le Sud sur le champ de bataille.)—Les résolutions ont été soumises à un comité composé de MM. Ogden, Bonford, Roselius, Castera et Wm Hunt qui ont été priés de faire un rapport mardi prochain, à 10 heures du matin.

Paragraphes.—Nous apprenons que M. [illegible] (le millionnaire de New-York) dont nous avons raconté l'arrestation dans notre dernier numéro, va être jugé, par une Cour martiale, comme espion de Lincoln. M. Finoley, domicilié à Chatanooga et qui le connaît bien, a écrit au Maire une lettre qui donne des détails intéressants sur l'accusé. Celui-ci, dit la lettre, a jadis habité Augusta (en Géorgie) il y a trois ans qu'il est abolitionniste et citoyen de New-York où il a été président de deux sociétés républicaines. M. Hand, ajoute la missive, est un habile diplomate et a la confiance du gouvernement fédéral.

—Il vient de se former un nouveau Bataillon; le "Crescent Battalion," qui est composé des Crescent City Guards, capitaine Geo. Soule, des Crescent Rifles, capitaine McPheeters, des Louisiana Guards, capitaine Jules Vienne, et des Twiggs Guard, capitaine M. J. Smith.

—Un triste accident est survenu, mercredi soir, à bord du RED RIVER, bateau appartenant à la Confédération et amarré à la batterie flottante mouillée au pied de la rue Bienville. Le sergent-major James Shieron, des Pelican Guards (Cie B.) qui gardait la batterie, faisait sa tournée afin de s'assurer si toutes les sentinelles étaient à leurs postes; s'approchant de l'une d'elles, James O. Rourke, un vieil soldat, il fut arrêté et donna, en plaisantant, un mot d'ordre qui n'était pas celui qu'on avait passé à O'Rourke; celui-ci arma sa carabine, Shieron essaya de la relever, le pouce de la sentinelle toucha la détente, le coup partit et le malheureux sergent reçut la balle en pleine poitrine. Il est mort, hier matin, à l'hôpital de Charité.

—Le juge Ogden a accordé hier, aux avocats de M. Butler, le privilège de copier, avec M. Mazureau, la liste des votes.

MM. Frank Searlay et A. Constant qui comparaissaient devant le recorder Gastinel et ont fourni un cautionnement de mille piastres en attendant qu'ils répondent à l'accusation de faux formulée par M. P. Conniffe. Il s'agit du Guide pour la découverte des billets photographiés de la Confédération et d'un avis de société publié dans la *Renaissance Louisianaise* et dans l'*Abeille*.

Faits moraux.—La saison des drames, des histoires et des comédies va s'ouvrir; en voici un assez curieux:

Un jeune homme qui occupe une place de confiance dans une maison de commerce, est épris d'une femme qui inonde le soleil brille et les promeneurs abondent dans la rue du Canal, va flâner sur ce boulevard de la fashion coquettes et des dentelles trompeuses. Cette déesse se nomme Molly Scotty, alias Ellen Dixon ou Molly Gordon; elle a une amie qui ne sait vivre sans excursions et s'appelle Emma Eason.

Molly avait pour le commis une affection profonde et pensait que jamais elle n'avait eu à lui en vouloir. Elle se trompait: elle avait une trop haute opinion d'elle-même et comptait sans les charmes d'une autre. Plus belle et plus séduisante qu'elle ne pouvait le croire. Le "clerc" tomba dans le piège ou plutôt se livra tout entier à sa nouvelle passion, et la pauvre Molly ne tarda pas à s'apercevoir que ses beaux jours étaient passés, que son amant lui retirait plus ou moins d'elle.

Mais Molly n'est pas une de ces femmes qui se laissent facilement abattre par le mauvais fortune. L'infidélité du commis l'avait exaspérée. Après les larmes, la colère, après la colère, l'idée de la vengeance, de la vengeance terrible, dévorante, &c. Le poignard depuis ce jour, beaucoup de sang et un sort dans les journaux et le public.

L'amante délaissée se rendit chez son amie Emma qui lui raconta ses malheurs et toutes deux arrêtèrent un plan de campagne. [La chose se tramait mardi soir.] On s'entendit dans une voiture qui, après bien des détours, va stationner à Pendroit où devait passer le jeune homme et la trahison. Le Cabinet Boylan l'avait malheureusement à quoi s'en tenir sur les intentions des deux femmes et chargea deux de ses agents de [illegible]. Elles durent être arrêtées que [illegible] pour [illegible] ce qu'il les [illegible] et que le [illegible] tendu [illegible] pour être [illegible]. L'officier Miller, afin d'être plus sûr d'éviter un scandale et peut-être un malheur, s'approcha de la portière et rappela l'avertissement. Il paraît encore que deux femmes lorsque le jeune homme vint à passer, Molly bondit de la voiture, s'élança sur lui et le saisit au collet; M. Miller l'arrêta et le "coulissier" dans ses fièvres, la dégoûtée dans la véhicule.

Le projet ayant échoué, Molly s'en revint chez elle, mais ce fut pour organiser une nouvelle expédition avec sa fidèle compagne. Mercredi soir, elles se présentèrent toutes deux dans le Premier District, vêtues cette fois de simples robes de calicot, la figure voilée et portant chacune un panier de pommes. Des mortels ordinaires n'auraient pas pu pénétrer leurs traits, mais les officiers Boylan, Miller et le watchman de la rue les reconnurent. En passant près des agents, l'une d'elles dit à l'autre: "Je ne crois pas que nous ferons une bonne vente ce soir." "Je suis porté à croire, répondit un des limiers (lequel était-ce?) que vous ne réussirez pas tant que je me trouverai dans ces parages." Ces deux femmes ne purent cacher leur étonnement à cette réponse, mais ne se le tinrent pas indéniable.

Le commis et sa Dulcinée passèrent quelques instants plus tard à l'angle des rues Girod et St-Charles; Molly et son amie lâchèrent le pas pour les atteindre. Une voix de Stentor (celle d'un des officiers qui les avaient suivies) leur cria alors, "Eh! les femmes aux pommes, nous avons besoin de vous ici!" Il fallut se rendre.

Molly et Emma ont comparu, hier matin, devant le recorder Emerson qui les a condamnées chacune à dix piastres d'amende.

On a trouvé un couteau ouvert dans la poche de l'amante abandonnée.

Première Cour.—Michel Richet, accusé d'avoir tué sa femme, a été jugé hier.

M. Semmes représentait l'Etat, et M. Louis Dufau était chargé de la défense.—Richet est un homme de 50 ans, à la chevelure grise. Sa petite fille, âgée de douze ans, était assise à côté de lui.

On se rappelle sans doute les détails de ce drame. Mme Richet, qui avait 45 ans, entretenait des relations criminelles avec un jeune homme du nom de Nicolas Frantzen, qui lui-même était marié et avait abandonné sa femme à New-York. Richet, cédant aux conseils de Mme Richet et de l'amant, s'enrôla dans le Troisième Régiment de la Louisiane, et il fut à peine était-il parti que sa femme et Frantzen ne cherchèrent plus à cacher leur intimité. Lorsqu'il revint en ville, au bout de deux mois d'absence, ses amis lui ouvrirent les yeux. Il se livra à la boisson et entra l'être chez lui. Il se prit de querelle avec Mme Richet et, en sortant, rencontra Frantzen qui se disputa avec lui et l'assaillit. Richet saisit le jeune homme au collet et tira un canif; le frantzen se précipita entre eux, reçut le coup et expira peu après. Les preuves ont établi que ce coup était destiné plutôt à Frantzen qu'à la défunte. La déposition du jeune homme, qui était le principal témoin de la poursuite, a été contredite sur beaucoup de points par son ami, J. B. Vabbe, le second témoin. Le troisième, Mme Beck, établit les relations coupables qui existaient entre Frantzen et Mme Richet.

Le plaidoierie de M. Dufau a été d'une extrême habileté et a produit une vive impression sur le jury qui a prononcé l'acquittement de Richet après quelques minutes de délibérations.

Décédé hier, à midi et demi, JOSEPH PEATS, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures précises.

Le convoi partira de sa dernière demeure No 189, rue Bourbon, entre Dumaine et Ste Anne.

Décédée, le 19 novembre, à 5 heures A. M. âgée de 86 ans, madame ROSETTE FANGUI, veuve Vargas, mère du défunt Joseph Vargas.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 14 novembre.

COTON—Aucune vente n'a eu lieu aujourd'hui.

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE—Fort approvisionnement, marché très calme et prix irréguliers. Les opérations comprennent 500 boucauts à 1¾ cts le bon ordinaire. [illegible]

MELASSE—Demande animée. Tout ce qui a été reçu (environ 600 barils) a été vendu à [illegible] cts.

FARINE—Demande très faible. Aucune vente.

SEL—300 sacs de sel de Liverpool à $1.10 et 5000 balls à $2 50.

SON—100 sacs à $2 20 les 100 livres.

WHISKY—Le whisky se détaille lentement à $1 le gallon.

PORC—Le mess se détaille lentement à $45 le baril.

BŒUF—Le mess se détaille à $35 le baril.

BACON—Les jambons bacon se détaillent à 22 cts et les jambons pannés ou sucrés à 23 à 25 cts la livre.

GRAISSE—La prime en tierçons et en barillets se détaille à 27 à 28 cts la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 novembre 1861.

Reçu aujourd'hui, 176 bœufs du Texas. Vendu 226 bœufs du Texas, 15 porcs, et 20 veaux. A vendre sur place 765 bœufs du Texas, 168 porcs et 129 moutons.

[illegible table of prices]

ATTENTION.

☞ Le shérif procédera, aujourd'hui, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, à la vente à l'encan d'une jolie résidence pour famille située sur l'Avenue St-Bernard et de l'esclave Eliza, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Voir son annonce.

AVIS.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Louis Moderic, sont priées de se présenter sans délai chez l'exécuteur testamentaire. A. & J. PITOT, Rue Royale No. 23. 15 nov—3f

AVIS.

LES Négociants et les personnes qui ont des marchandises dans l'entrepôt No Trois du Troisième District, sont prévenues que ces marchandises vont être transportées dans le magasin No 6 de la Douane, Deuxième District. Ceux qui auraient une objection quelconque à ce changement sont priés de venir prendre leurs papiers à la Douane pour les faire transporter où ils voudront. A. PETIT, Directeur de l'Entrepôt No 3 de la Douane. 15 nov

AVIS AUX MARCHANDS DE LAIT.

ON offre à vendre un char-à-bancs de marchand de lait avec cheval, harnais, bidons, le tout en parfait état. S'adresser au No 164 rue Perdido, de sept heures à huit heures du matin.

Charbon! Charbon!

Charbon de Pittsburgh, en débarquement sur la Levée, en face de la rue Erato. Charbon anglais Cannel, excellent article pour les familles. A vendre à bas prix et livré par DAVID STICKNEY, Rue Carondelet No 7, en premier. 15 nov—3f

Savon, Savon, Savon.

DU SAVON EN BARRE de la meilleure qualité, à vendre en quantités au gré des acheteurs, à des prix raisonnables, par le fabricant H. T. WELLS, Encoignure des rues Nlle Levée et St Joseph. 15 nov

Nourrice.

UNE jeune femme qui a beaucoup de lait, une excellente santé et peut fournir les meilleures recommandations désire être employée comme NOURRICE. S'adresser dans la rue Annonciation, No 79, à Mme Olément. 15 nov—3

CIGARETTES.

A vendre par H. ESCALONA,

2,000 CIGARETTES de la Havane, de première qualité, rue des Bons-Enfants, entre Marigny et Mandeville, No 546. 1nov—1

Vieux No 151, rue de Chartres.

ANCIENNE MAISON POUR MEDICAMENTS PATENTÉS.

Alph. SCHWAB,

Pharmacien, nouveaux Nos 133 et 216, rue de Chartres, Nlle-Orléans.

OFFRE au commerce—VITRIOLS bleus, verts et blancs; ACIDES, muriatiques, nitriques, tartriques, sulfuriques, benzoique, etc. BOIS DE TEINTURE—Campêche, Camwood, Brésil, Fustel, Bois rouge, NOIX DE GALLE; Noir de fumée; Bi-chromate, prussiate, sulfate, nitrate de potasse, iodure de potassium; Carbonate d'Ammoniaque; Gomme laque; Sené, Manne, Gingembre pulvérisé; Fleurs de chamomille, lichen d'islande, rouge; Pastilles de gomme, sucre candy.

PHOSPHORE—Avec un assortiment général de drogues, produits chimiques et médicaments patentés. ALPH. SCHWAB, pharmacien, 133 et 216, rue de Chartres. 15 nov

CONFITURE DE GINGEMBRE—30 caisses à vendre par BERNARD TURPIN, 61, rue Vieille-Levée. 15nov

NOIR ANIMAL de Philadelphie pour Raffineries—20 barils à vendre par BERNARD TURPIN, 61 rue Vieille Levée. 15nov

WHISKY d'Irlande en Dames-Jeannes—5 paniers à vendre par BERNARD TURPIN, 61, rue Vieille Levée. 15nov

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix et Dames-Jeannes—5 paniers à vendre par B. TURPIN, 61, rue Vieille Levée. 15nov

BIERE forte de Tennent (XX)—70 futailles à vendre par B. TURPIN, 61, rue Vieille Levée. 15nov

SAFFRAN d'Espagne et Américain—41 livres à vendre par B. TURPIN, 61, rue Vieille Levée. 15nov

CUBA SIXES—30 caisses de 1000 cigares chaque à vendre par B. TURPIN, 61, rue Vieille Levée. 15nov

AVIS.

JE préviens le public de ne pas faire crédit à ma femme, Louise Frederick, car elle a quitté ma maison sans motif et je ne serai pas responsable d'aucune dette qu'elle pourrait contracter. GODFRID FREDERICK. 14 nov—3

DOUBLONS.

1950 DOUBLONS ESPAGNOLS,

A vendre par VILLARRUBIA & LAGOLAND, rue des Magasins, No 64. 14 nov

BOUCHONS—Un assortiment complet en magasin et à vendre en lots au gré des acheteurs, par J. M. CABALLERO, rue Vieille Levée, No 62, entre Bienville et Conti. 14 nov

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en détail et à vendre par J. M. CABALLERO, No 62, rue Vieille Levée. 14nov

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE.—Un lot de Salsepareille du Mexique, en douane et à vendre par J. M. CABALLERO, rue Vieille Levée, No 62, entre Bienville et Conti. 14nov

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M Goodrich, Henry Thomas Jr, et A. B. Griswold sous le raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute à compter de ce jour, par l'expiration de termes et le retrait de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les mêmes associés, sous la raison de THOMAS, GRISWOLD & CO. [illegible] HENRY THOMAS Jr., A. B. GRISWOLD, WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Gomez ont également un intérêt dans la maison. 15 oct—6m

FRUITS en jus—150 caisses fruits en jus assortis, à vendre par LABATUT & GIRAUD, 72, Vieille Levée. 15nov

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,

Hôtel de Ville, 13 novembre 1861.

Son Excellence JEFFERSON DAVIS, Président des Etats Confédérés, a, par une proclamation fixé VENDREDI, 15 novembre, comme jour de jeûne, d'humiliation et de prière.

Depuis sept mois un ennemi puissant en hommes et en ressources fait une guerre injuste et cruelle à notre jeune Confédération. Dieu a déjoué ses plans de domination et de conquête et nous a maintes fois donné la victoire. A Lui qui fait vaincre, on doit par la défaite, grâce sa justice et sa clémence, nous devons notre sécurité et l'invincibilité de notre cause. Soumis par nos tribulations et reconnaissants néanmoins des protections qu'elles renferment, il convient que nous nous prosternions en toute humilité et contrition, que nous avouions notre dépendance de la Force Toute Puissante et l'implorions de bénir nos armes comme elle l'a fait jusqu'ici.

En conséquence, les chefs de bureaux des départements de la ville et les citoyens en général sont priés de se conformer à la proclamation du Président des Etats Confédérés et, autant que possible, de suspendre leurs occupations le jour de ce jeûne. 14nov—2

JOHN T. MONROE, Maire.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 13 novembre 1861.

CETTE Banque sera fermée VENDREDI prochain, 15 du courant, conformément à la Proclamation du Président des Etats Confédérés. Les billets et les compte échéant ce jour-là doivent être payés jeudi, 14 du courant. AUGUSTE MONTREUIL, Caissier. 14 nov

Banque des Citoyens.

Nouvelle Orléans, 14 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la proclamation du Président Jefferson Davis, cette Banque sera fermée VENDREDI prochain, 15 du courant. EUGENE ROUSSEAU, Caissier. 14 nov—2

Banque du Crescent City.

Nouvelle Orléans, 14 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la Proclamation du Président Jefferson Davis, cette Banque sera fermée VENDREDI prochain, 15 du courant. JULES CASSARD, Caissier. 14 nov—2

Demande de professeur.

ON demande un professeur de français pour donner une ou deux heures de leçon par jour. Un professeur [illegible] d'un moyen âge. S'adresser à la boîte 1,068, au Bureau de la Poste, et donner les références. 14nov—1f

Deus meumque jus—

Le Suprême Conseil des souv. G∴ I∴ G∴ du rite ancien et accepté écossais, pour l'Etat souverain et indépendant de la Louisiane, se réunira, AUJOURD'HUI vendredi 15 du cou, à 7 heures du soir, rue St-Louis, entre le passage de la Bourse et la rue Royale, pour procéder à l'inauguration d'un Temple Maçonnique écossais.

Tous les Illustres de cette Val. sont priés d'assister à cette réunion sans autre convocation que celle-ci. LOUIS DUFAU, Grand-Secrétaire. 13 nov—3f

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ l'Univ∴

Tous les maç∴ de cet Or∴, membres actifs des L∴ placées sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ des Vienne, sont priés d'assister, sans autre invitation que celle-ci, à l'inauguration du temp∴ maç∴ écoss∴, situé rue St-Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale, le ven∴ aura lieu à sept heures précises du soir, AUJOURD'HUI vendredi 15 du courant.

Par ordre du comité d'arrangements, A. DUDOUSSAT, 33eme. E. MARC, 33eme. 13 nov—3f

Liste des lettres françaises.

Restant au bureau de Poste le 14 novembre 1861

A	
Armand A	Aubert Chas
Adams, Jno	Aaré, Théodore
Arnould Geo V	Ayo, E B
B	
Blanchard, Alfred	Bernadet, B D & Co
Blanchard, Jeanne Mme	Bienvenu, Che
Berbaral Xavier	Bienvenue, Melicou
Boutemoir, J J	Bienvenue, Noëlle Mme
Bosque, Paulin	Boli, J V Nani
Bernard, Joseph	Bonnemaill, L
Bernard, F E	Bonlien, E
Bonnet, Mme	B udreau, Sonthène
Bétancourt, Marcelin Mlle	Bonchaux, M
	Bonder, M A Mr
C	
Claiborne, Che	Che elier, W J
Conard, Angèle, Mlle	Coulor, A Ve Mme
Collier, Albert Mme	Coulon, Adalie Mrs
Conard, Auguste	Clapple, H Mme
Chevalier, Alfred J	Coignard, Joseph Mlle
Charbonnet, L A	Colo, Henry
Condom, Estelle	Coment, P J
Clerk, E P	Clavia, Julien
Gagnon, Archille	
D	
Darby, S C Mlle	Danios, Mrs
Dubet, F	Dessaud, J
Delsono, Joseph	Dupabois, Che
Dijean, Alex	Dugagneux, La Bon
Delany, Jean	Duhamm, F
Dubouchette, A & Mlle	Dubos, M C Mlle
Delmas, Ancona	Ducro, Marcelin Mme
Delisle, Fanny, Mlle	Ducro, F A
Dupuch, Annie Mme	Duval, Ossen
De de, An hony	Duplin, Aurélie, Mlle
Dupuy, H	Depaulon, Aurélie Mme
Dupuis M Mr	Dubarco, F
Deglichers, Theresa	
F	
Fougel, Joséphine Mme	Fernandez, Anthony
Fagot, Mr	Fa, Cotar
Fabayus, Jos	Faimesan, Mr
Fayenne, C S	Farrange, Paul
Fernandez, Jean	Fourat, J H
Ferrier, (Col. Volont. Fr.)	
G	
Graca, J M	Gastr, Loret Mr
Gardier, Joséphine Mlle	Gonlier, Lane Mme
Guéron, aîné	Guéron, capt
Gromps, Paulin capt	Gourdier, Mr et Mme
Gasties, Léona Mr	Glibbérie, Céleste Mme
Gieise, Mme Vve	Gnleb, A
H	
Hernandez, Jos	Hebert, L colonel
Harrison, Adolphe	Havery, Pascale
Hernandez Francis	
J	
José François	Jourdan, M J Mre
Jourdan, M J Mrs	Jourdan, Frank
Julien, G Mme	Jondrau, Ulénine
Journal, Theo	
K	
Kiernan, Chas	
L	
Lacoste, E & Fanita	Lepouze, Amadé
Lafargue, Henry	Leblanc, Dorephen
Lebeniers, J W Lat	Leblanc, Léonard
Ledger, Anne Mme	Lefort, M
Lebranche, F Mme	Leblobe, Hippolite
Lebbe, V Mrs	Lessard, Onslad
Lambert, H Mlle	Leclerc, Ida Mrs
Ley and, Teresa Mlle	Lebbre, A Mrs
Lilier, J	
	L
Lilard, Leo	Lenfried, Francis
Lécoland, Gabriel	Lux, Jacques
M	
Maury, J	Meléna, Jaire
Marchegu, E	Menillier, François
Marie	Morel, C
Maher, Firmin	Motter, L L
Marcotte, Augustin	Molles, Théodore
Martin Saint, Dr	Montmorel, Mlle
Masson, F	Michel, Pierre
Mongeon, Mme	
N	
Marie, Amédée	
O	
Ouillon, Auguste	
P	
Poulin & Sommeraze	Pinet, Henry
Parent, A	Piquet, Hippolite
Parris, Ernest	Pillac, Louis Mlle
Pasner, James	Pine, Amélie Mme
Pedro, S Mme	Port, H Mme
Pejeau, Josepha	Pouche, A
Parpart, A C	Pouillen, C Mme
Petit, Jno, capt	
R	
Roche, Mme veuve	Robelot, Henry
Roussard, Théodore	
S	
Salcedo, A	Soyes
Sarre, P	Senlet, Mme veuve
Savadou, J	Senlet, Charles
Seealo, A	Sorgi, E
Sevy, Philippe	Sorgi, Aimé
T	
Tujen, Mathieu	Tessier, D P
Tessler, H B	Tixon, Mme
Thérard, Paul K	Tryon, Urbain
V	
Villinigue	Verreault, C Mme
Vichnalt, Joseph	Verraille, Anaïs Mme
Vimes, T	
W	
Wilts, Ester	
Z	
Zimmerger, Andrew	

J. L. RIDDELL, P. M.

Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1861.

A dater de jour et d'un commun accord, monsieur Théodore Bailly Blanchard cesse d'être le chargé de procuration de notre maison. 1 nov—1m ED. DUPASSEUR.

A louer.

Deux belles et vastes maisons situées rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, ayant de très bons appartements, et toutes les commodités désirables—nouvellement réparées. S'adresser au coin des rues St-Pierre et Royale, No 18. 23 oct—1m

Conducteurs de chevaux d'artillerie et musiciens.

ON DEMANDE immédiatement pour l'Artillerie de la Pointe-Coupée

72 conducteurs.

$11 par mois seront payés pour de bons conducteurs. On demande aussi un BRASS BAND de six à huit instruments.

S'adresser chez HESSARD & CO, Nos 164 et 166, rue du Canal. P. E. DREUX, Sergent Rec. de l'Artillerie de la Pointe-Coupée. 6nov

AVIS.

Bureau du Receveur des Rentes Confédérés, Rue du Camp, No 38.

Nlle-Orléans, 16 octobre 1861.

UNE ligne tirée au milieu de la rue du Canal, de fleuve à l'intersection de la dite rue et du Nouveau Canal, de là le long du dit Canal au Lac Pontchartrain forme la limite de ville du district pour lequel je suis désigné receveur.

La ligne nord de la paroisse d'Orléans sur la droite et les paroisses des deux côtés jusqu'à la Balise constitue ce district.

Il ne sera apporté aucun changement relativement aux affaires commencées dans ce bureau et toutes les personnes qui ont reçu de moi des ordres de saisie-arrêt devront se présenter à ce bureau pour y recevoir un nouvel arrangement. JOHN E. HOOPER, Receveur des E. C.

Tous les journaux du susdit District sont priés de publier cette annonce jusqu'à nouvel ordre et d'en envoyer un exemplaire à ce bureau. 16oct—6f

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUXEMBOURG,

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) est des plus admirables. Il jouit du plein d'une Maison de Santé. L'établissement possède les conditions [illegible] d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les malades.

—Conditions—

Salles....................	$1,00	par jour.
Salles particulières.........	2,00	"
Chambres particulières......	3,00	"
Esclaves..................	1,00	"

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours au moins.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau de M. [illegible], rue Bourbon, No 18. 6 mars—1 a

EN douane et en magasin, à vendre par les soussignés:

VIN ROUGE—100 barriques vin de Bordeaux, divers crus et qualités;

SHERRY—50 quarts et demi pipes, Sherry; PORTO—30 [illegible];

COGNAC—200 futailles eau-de-vie de Cognac des marques Otard, Dupuy & Co, Pinet & Co, [illegible];

ROCHELLE—25 futailles eau-de-vie de Rochelle;

VINS EN CAISSES—800 caisses vins blancs et rouges, en bouteilles et demi-bouteilles—100 caisses Vin blanc, Sauterne;

CHAMPAGNE—1,000 paniers de diverses marques et qualités;

PETITS POIS—50 caisses de ½ et 1 boîtes;

TRUFFES—80 de [illegible];

ANCHOIS—10 caisses de ½ [illegible];

SARDINES—60 de [illegible];

CHATEAU GISCOURS—20 caisses en grandes et demi-bouteilles. S. D. GRATIAA & Co, 14 nov

CONSERVES POUR L'ARMEE—[illegible] boîtes Julienne; 156 [illegible] boîtes Bœuf de bœuf; 125 de Veau 1861; 100 de Veau [illegible]; [illegible] Purée de Pois; 75 Saucisses de Bœuf; 126 de [illegible]; 30 de Pieds de porc; [illegible] Civets de lièvre; 30 de Bouilli de bœuf; 280 de Canards; 350 de Poulets (tous [illegible]. CAMILLE LACOSTE, No 280, rue Royale, cnt. Dumaine. 8nov

THEATRE DE L'OPERA.

Représentation extraordinaire,

Au bénéfice de M et Mme JULIAN, avec le concours de MM. Genibrel, Chol, Mathieu, Chaffary, Deligne jeune, Mmes Darcy et Reiter.

C'est l'Amour! l'Amour! l'Amour!

Comédie en un acte.

Stances à l'Eternité,

Chantées par M. Genibrel.

Un Tyran Domestique,

Vaudeville en un acte.

La Pantoufle de Cendrillon,

Vaudeville en un acte.

APRES MINUIT, Vaudeville en un acte.

ENTRE HOMMES, Fantaisie.

☞ Le Spectacle commencera à 7 heures.

MUSEE DE VANNUCHI,

RUE ST-CHARLES, No 107.

Presque en face du Théâtre St-Charles.

LE TEMPLE DE L'ART!

CONTENANT plus de 200 FIGURES DE GRANDEUR NATURELLE, et représentant beaucoup des sujets les plus célèbres de l'histoire. Le plupart des figures sont mues par la machine.

Grande vue Cosmoramique du Great Eastern, des batailles de Magenta, de Solferino, de la Nlle-Orléans (le 8 janvier); Napoléon partant de Paris le 11 mai 1859; la prise de Malakoff, Napoléon traversant les Alpes.

Il a été ajouté à la magnifique collection la **réception des ambassadeurs Japonais**, le 17 mai, à la Maison Blanche, par le Président Buchanan. Les vêtements et les armes ont été présentés au Sig. VANNUCHI par ordre du Prince. Sixième Bovieux.—**La naissance du Christ dans la crèche de Bethléem**—un très beau tableau. **La cène—le jugement du Christ—Les héros de la Crimée et les monarques de l'Europe.—Le vieux John Brown, le meurtrier et ses complices**, leurs traits et leur taille fidèlement reproduits.

☞ Prix d'entrée, 50 cents—Moitié prix pour les enfants. 1er nov—1m

Toile d'emballage.

100 BALLES TOILE D'EMBALLAGE de la meilleure qualité à vendre par P. H. KENNEDY & Co, Rue Poydras, No 36. 1 nov—6

SODA.

DOUZE CENTS LIVRES, à vendre par F. GAUDOZ, Encoignure Conti et Bourgogne. 13 nov

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 263, rue du Camp

Dirigée par Mme Ed. LOUQUET.

CET établissement dont les succès sont toujours croissants, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La Directrice engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, 263, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134. 9 sept—6m

AVIS

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables, un prêté également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles et en achète des monnaies d'argent et d'or au **Bureau de prêt du Sud**, Rue de la Douane No 92. 12 nov—1m

Acide Sulfurique.

QUELQUES carboys de vitriol ou acide sulfurique à vendre à bas prix pour clore une consignation. M. MEDRICK, Rue du Canal, No 76. 13 nov

Demande de gardes malades.

ON demande DIX HOMMES pouvant remplir les fonctions de gardes malades à l'hôpital de la Louisiane, à Biloxi, Ms. S'adresser, jeudi et vendredi 15 du courant dans la rue Gravier No 36. E. GARDERE, Président du C. E. 9 nov—6

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF

Baton Rouge 5 novembre 1861

CONFORMEMENT à la Section 15 de l'Acte No 142 approuvé le 18 mars 1857, intitulé "Acte relatif aux chemins de fer de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de la Louisiane de toutes valeurs ou parts qui peuvent être reçues par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 146 approuvé le 15 mars 1855—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Baton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de titres de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes par les dits officiers le SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'encaisse sur un ou plusieurs offrants qui voudront les donner le plus au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonces, de nouvelles propositions.

THOMAS O. MOORE. Par le Gouverneur: P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat. 7nov—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MALARD & TOOKER

ONT transporté leur magasin d'habillements confectionnés à l'encoignure des rues Canal et Vieille Levée au

No 10, rue de Chartres.

☞ Où ils tiendront comme par le passé un grand assortiment

d'habillements confectionnés

de toutes qualités. 15 nov—15 14 15

Bureau du grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 12 novembre 1861.

APRES le 18 courant le fret ne pourra plus être transporté sur ce chemin, en Virginie ou dans les Carolines jusqu'à nouvel ordre.

Il sera reçu et transporté sans retard du fret à Nashville sans changement de convoi. P. S. WILLIAMS, Surintendant général. 13nov—3f

Changement de local.

LE 1er novembre prochain notre succursale située dans la rue de Chartres, No 157, sera transférée au No 21 de la même rue, où nous continuerons à recevoir les commandes et les affaires des deux magasins. J. WRIGHT & Co, Rue de Chartres No 21. 29 oct—3m

Mulets à vendre.

A vendre, pour de comptant ou des Bons Confédérés—100 Mulets d'un an. J. B. SLAWSON, No 4, rue Royale. 8oct

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275......RUE DAUPHINE......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—1lj

CHANGEMENT DE DOMICILE

MR. A. FLANDRY, professeur de piano, a transféré son domicile de la rue Dumaine No 179 au No 188, même rue, entre Bourgogne et Remparts. 24 oct—1m

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de commerce MACOU FRERES & Co, est dissoute d'un commun accord. A partir de ce jour, M. Pierre Macou reste seul chargé de la liquidation des affaires de ladite maison, se servira de la signature sociale comme liquidateur seulement.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1861

JN MACOU, Par procuration PIERRE MACOU, P. MACOU, J. DURAND. 19 oct

A LOUER

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

La résidence admirablement située à l'encoignure des rues Roman et Esplanade, ayant toutes les améliorations modernes et meublée partout élégamment, verrerie et porcelaine, sera louée à très bas prix à un bon locataire. A louer également, un joli cottage dans la rue Derbigny, près Dumaine. S'adresser sur les lieux, dans la rue de l'Esplanade, ou à JOHN WATKINS, Rue de la Vieille Levée, No 39. 3 oct

Vingt piastres de récompense.

UNE récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque arrêtera le jeune nègre JOHN et le livrera dans une des geôles de la ville. Il est absent depuis trois semaines. Il est âgé d'environ seize ans, et parle l'anglais et le français. Il appartient à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Derbigny. 11 nov

Ouverture de l'hôtel St-James.

CE bel établissement ayant été mis à neuf pendant l'été, sera ouvert et pourra recevoir les pensionnaires vendredi prochain, 1er novembre. Il y aura pas de table d'hôte pour les messieurs qui ne sont pas accompagnés de leurs familles, mais un restaurant qui sera attaché à l'établissement et où des repas seront servis à toute heure à des prix raisonnables. Les personnes venant à la Nouvelle-Orléans trouveront le St James l'un des hôtels les plus agréables de la Confédération du Sud.

Les chambres sont bien aérées, bien meublées, confortables sous tous les rapports, et bien éclairées au gaz.

L'ordinaire des dames sera comme de coutume, mais les familles qui préfèrent des chambres sans la nourriture pourront les avoir.

L'hôtel est situé dans un quartier central, dans une des rues les plus larges et les plus agréables de la ville. Le City Hotel a été également réparé. Nous le dirigeons comme par le passé. MORSE & MOORE, Propriétaires. 31 oct—1m

AVIS.

LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE, est maintenant prête à emmagasiner du SUCRE et de la MELASSE et, et en le désirant à transporter ces articles. S'adresser au bureau de la Presse, rue de la Levée, entre St Ferdinand et Montégut, Troisième District. 4 nov—12

A LOUER—La maison à trois étages, située dans la rue Vieille Levée, après l'encoignure Canal et en face du nouveau bureau de Poste. Egalement—Une maison complètement réparée, rue St Pierre, No 111, entre les rues Dauphine et Bourgogne. S'adresser à Wm A VALLS, Passage de la Bourse, No 14

A VENDRE.

Deux magasins de cigares en bon état et très avantageusement situés dans cette ville. S'adresser à Wm A. VALLS, Passage de la Bourse No 14. 29 oct—17

AUX ACHETEURS.

LES soussignés préviennent les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant. U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les commissions. Pour les conditions, s'adresser chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

A VENDRE.

La propriété bornée par les rues Canal Carondelet, Johnson, St. Pierre et Prieur, se composant de 17 terrains, connue sous le nom de Manufacture Dupuy. Elle convient à une distillerie ou à une raffinerie ou toute autre fabrique, à cause de la grandeur des édifices. A vendre à bas prix. S'adresser à J. O. DEMSON, à la Banque des Citoyens. 18oct—1m

A LOUER.

Une belle résidence (bien connue comme avant été celle de M. Devergès) située sur la Promenade Carondelet, entre les rues Toulié et Rocheblave, avec toutes les dépendances nécessaires et un immense jardin. Conditions libérales. S'adresser à M. P. Devergès au coin des rues Ste-Anne et Rampart, ou à G. & A. BOULIE, 31, rue Conti. 7nov—16

AVIS.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi, 11 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. J. V. CHAERY, secrétaire. 6 nov—en 11

Regimento del Carcinieri Spagnuoli di Nuova Orleans.

LEGIONE GARIBALDI.

La Compagnia prendera le armi Sabbato 16 novembre, alle 1 P. M. per esercizi di reggimento. Attendendosi completa senza falo. La si esorta puntualità e precisione. P. MARINONI, Caporale Foriere. 15 nov—2

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans,

Compañía de Tiradores

Con anuencia del Sor Coronel del regimiento se ejercitará esta compañía tendrá lugar los lunes a las 4 de la tarde. Los miembros que falten a la lista sin causa legal serán borrados de ella y se procederá a lo prevenido por S E el Gobernador del Estado—Nueva Orleans 14 nov. 1861—El capitán F. FLOSTOUI. 15 nov—3

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

Sixième Compagnie, ex Onzième—Tous les membres de cette Compagnie et les personnes désirant en faire partie sont invités à se trouver à la caserne habituelle, rue St Pierre, à l'... DIMANCHE, 17 du courant, à quatre heures précises, pour affaires de la plus haute importance.

Par ordre du Commandant Brognet. Le Capitaine de la Comp. V. E. DUBOIS. 15nov—2

☞ Dimanche, 17, une représentation des plus attrayantes sera donnée au bénéfice de M. Julian, un des membres les plus estimés du bataillon, la direction du corps verrait avec plaisir tous les officiers, sous-officiers et soldats assister en uniforme à cette représentation. 15 nov—2

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

ONZIEME COMPAGNIE.

Les hommes faisant partie de cette compagnie qui n'ont pas reçu de nouveaux bulletins de présence au corps sont invités à ne pas manquer à la revue de samedi à 4 heures à la caserne rue Hospital.

Par ordre du capitaine—Le sergent major L. CLAUDON. 15 nov—1

LEGION FRANÇAISE.

Ordre No 5.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1861.

Conformément à la proclamation de S. Exc. le Président des Etats Confédérés le jour est consacré à la prière, en conséquence, aucune compagnie de la Légion ne fera l'exercice aujourd'hui. ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon. Ch LAFFON DE LADEBAT, Adjudant-Major. 15 nov—1

LEGION FRANÇAISE.

2me Compagnie.

Il n'y aura pas d'exercice à cause du jour d'action de grâces. Par ordre du capitaine. Le sergent-major A. GIRAUD. 15nov—1

TIRAILLEURS D'ORLEANS.

Les exercices qui devaient avoir lieu ce soir sont renvoyés à demain SAMEDI. Réunion à 7 heures précises, à la Caserne. Le Capitaine, G. CHAGNARD. 15 nov—1

Deuxième Bataillon—Chasseurs à Pied.

—4me Compagnie—

La quatrième compagnie des Chasseurs à pied se réunira SAMEDI, le courant, à 7 heures P. M., afin d'élire un premier lieutenant et autres vacances qui pourraient survenir.

L'élection sera présidée par le capitaine Faclapon, première compagnie, et par le 1er lieutenant Léopard Abels, deuxième compagnie. J. S. MEILLEUR, Major. 15 nov—2

Regimiento de Cazadores Españoles de N.-O.

No 14.—Segun la orden especial del Cuartel General No 273, las compañías que componen este cuerpo, se hallarán formadas a las dos de la tarde del Sábado próximo 16 del corriente, en la plaza de Armas, 2do Distrito, para un ejercicio general que tendrá lugar al fondo de la calle de Ursulinas.

Teniendo que concurrir otros cuerpos, y ejecutarse algunas maniobras de línea, espero que todos los individuos del cuerpo harán cuanto esté a su alcance a fin de presentar la mayor fuerza posible. Los Sres capitanes citarán con la anticipación debida.

De orden del coronel. El adyudante G. SEGUI Y GAHONA. 14nov—3

Legion Española.

ORDEN GENERAL No 5.

Nueva Orleans, 14 de noviembre 1861.

ELECCIONES—En las verificadas últimamente en la primera Compañía, los Señores siguientes han resultado electos oficiales de la misma:

Don José Barba Jr, 1ro teniente
" Antonio Fornaris, 2o teniente
" Miguel Estela, 3o teniente.

EJERCICIO DE BATALLON.—A comenzar desde el 16 del actual, las cuatro compañías de la Legion se reunirán todos los sábados, a las cuatro de la tarde en punto, en la plaza de Washington, para hacer ejercicio de batallon. Se requiere que las compañías estén completas, traje de paisano con kepi. Los viernes son hora academia de oficiales, sargentos y cabos.

JUNTA GENERAL.—El lunes próximo 18 del actual habrá junta general a las 7 de la tarde en punto para la aprobacion de los reglamentos que han de regir la Legion.

NUEVOS DIPLOMAS.—Desde el martes próximo se distribuirán nuevos diplomas a la Legion, firmados por el Comandante y Capitanes. Esta operacion se verificará por compañías en la sala de instruccion, en los dias señalados para sus ejercicios—a saber las 1a—martes la 2a—miércoles la 3a y jueves la 4a compañía—se recomienda la mas puntual asistencia. Se declaran nulos y de ningun valor los antiguos diplomas los cuales deberán devueltos al tiempo de recibir los nuevos, y no se considerará libre del servicio de las milicias del Estado, como miembro de la Legion a ningun individuo que no haya recibido el nuevo certificado Siendo la Legion Española un cuerpo legal y autorizado por el Gobernador del Estado, los nuevos diplomas serán respetados por los oficiales de las milicias regulares.

P. AVENDAÑO, Comandante. J. GUMA, Ayudante. 14nov—3f

Regimiento de Cazadores Españoles de N. Orleans—No 13.

Chasseurs d'Orléans de 1814-15.

La compagnie se réunira le vendredi 15 du courant, à 7 heures du soir, à sa salle d'armes, rue Conti, pour procéder à l'élection d'un premier Lieutenant et des vacances qui pourraient en résulter.

Les capitaines S. G. Fabio et Lazaro Rora, présideront la dite élection.

Par ordre du colonel. L'Adjudant-Major, G. SEGUI Y GAHONA. 14n—3f

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Compagnie de Réserve.

Nlle-Orléans, le 13 novembre 1861.

10—Conformément à l'ordre N. 273 du Quartier général de la Légion la Compagnie prendra les armes, et se rendra à son arsenal, samedi prochain, 16 du courant, à 2 heures précises de l'après midi.

2o—Le lieutenant O'Conell prendra le commandement de la section attelée.

Par ordre du capitaine Armand Guyol. J. VIGLARUBIA, sergent major. 14 nov—3

2me Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.

Ordre du Bataillon.

Conformément à l'ordre général No 273 le Bataillon prendra les armes le samedi 16 novembre, pour manœuvres de brigade.

Les différentes compagnies du bataillon s'assembleront à l'arsenal, à 2 heures à de l'après midi. L'appel sera fait à 2 heures et demie très précises.

Le chef de bataillon compte sur la plus grande ponctualité de la part de tous les membres.

Par ordre du Commandant. J. LAFOND, adjudant-major. 14 nov—3f

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

Total des primes reçues du 1er septembre 1860 au 30 septembre 1861.....		$191,386 71
Savoir—		
Sur les risques d'incendie.....	$126,066 89	
Sur les risques des mers.....	35,887 55	
Sur les risques des rivières.....	28,631 27	
		$191,386 71
En moins—		
Primes non expirées.....	$22,699 75	
Primes remboursées.....	4,687 62	27,197 37
Primes au 30 septembre 1861.....		$164,196 34
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie.....	$44,839 11	
Sur les risques des mers.....	13,494 80	
Sur les risques des rivières.....	12,254 79	
	$63,976 70	
Réassurances.....	11,186 14	
Quinze pour cent remboursé.....	3,007 50	
Dépenses, taxes, loyer, &c.....		
Intérêt en moins, &c.....	21,047 30	116,399 54
Montant en moins réservé pour réclamations non réglées et intérêt de [illegible].....		$47,796 80
Aux souscripteurs primitifs.....		12,426 40
Bénéfice net le 30 septembre 1861.....		$35,370 40
Primes expirées.....		$164,196 34
Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent.....		22,716 70
Montant participant au profit.....		$141,481 64
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets pour primes.....		18,317 86
Dû pour primes en voie de perception.....		9,389 91
Prêté sur garantie d'actions et de bons.....		25,800 00
Scrip d'assurance.....		1,620 86
Bons des Etats Confédérés.....		5,000 00
En caisse.....		10,642 44
Billets pour souscription.....		209,7[illegible]
Total de l'actif.....		$280,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1861, pardevant moi, le soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés E. Ganucheau, président, et A. Picolet, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président. A. PICOLET, secrétaire.

Assermentés et souscrits pardevant moi, ce 11 octobre 1861. ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée tenue le 9 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-script de VINGT-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes pour les risques expirés le 30 septembre 1861, et il sera émis pour ce dividende des certificats à partir du 15 décembre prochain. Egalement, conformément à la charte, un intérêt de huit pour cent l'an, lequel sera payé en argent à partir du 25 courant, aux souscripteurs primitifs, sur les primes payées et créditées sur leurs billets.

E. GANUCHEAU, président. AMADEO LANDRY, vice-président. A. PICOLET, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Amadeo Landry,	Octave Voorhies,	W. O. Betterton
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux	Fran. Mahaw,
Alfred Boisdoré,	C. J. Bell,	W. Cooper,
John Goody,	D. Bordelais,	F. Hickman,
J. Lepine,	E. F. Logan,	F. Rosebérd,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas. J. Leeds,
J. N. Robert,	J. H. Wagner,	J. O. McLeary,
A. D. Grieff,	L. Boudousquié,	Valen. Heromann,
Théodore Frois,	Chas. Romeo,	Martin Puig,
J. B. Marlon,	J. Zolly,	Wm Orme,
J. A. Boussaut,	J. J. Harr,	W. G. Conger.

16 oct—1m

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. HILDEBERT COURT, Londres, (Angleterre).

Agent—M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans. 21 juin—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR McCERREN & LANDRY.

Ventes de Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY,

G. W. McCERREN, encanteur.

Journellement à 10½ heures du matin, les LUNDIS et les JEUDIS, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, rue St-Charles. Egalement—Ventes au dehors comme de coutume. 15 oct

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau No 30, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi 15 novembre 1861, à 11 heures du matin, sur la rue des Champs-Elysées, à peu de distance du coude du canal Marigny,

QUINZE BELLES VACHES, dont une partie fraîche au lait et les autres en moment de vêler.

TROIS CHEVAUX, la charrette et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—comptant. 13 nov

Matière imperméable pour les toits.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 16 novembre 1861, à 11 heures et demie du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, dans l'entrepôt des Marchands, rue Fulton, près Lafayette—

75 barils de matière imperméable pour les toits et en mauvais état.

Conditions—Comptant. 14nov

Articles divers.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

SAMEDI le 16 du courant, il sera vendu à son entrepôt d'encan No 36 rue des Magasins,

Différents articles au bon usage hermétique, tels que dindes, oies, poulets pois verts, tripes soupe au bœuf, bœuf à la mode, conserves, sardines, tortue, homards, et des articles convenables pour hôtels, pensions bourgeoises et bons vivants. Aussi

10 demi et quarts de pipes vieux cognac.
4 octaves do do
20 barils vieux Bourbon et Rye Whisky.
4 barriques vin rouge, 4 quarts vin Oporto.
Do caisses absinthe d'Edouard Pernod.
Do caisses verres et [illegible].

Conditions—comptant. 14nov

Succession de François Reiband.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

No 21 rue Royale.

IL sera vendu vendredi, 15 novembre 1861, à midi, conformément à un ordre de l'Hon. J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 octobre 1861, pour compte de la succession de François Reiband, à la dernière résidence du défunt située dans le 3me district, rue de la Levée, à environ deux milles et demi de la ville.

Un lot de meubles, verrerie, argenterie, vaisselle, &c, un lot de bouteilles de vin, une montre en or, un buggy, une barrouche, un lot de pieux, un cheval de voiture, cinq vaches et leurs veaux.

Conditions—comptant. 6 nov—12,15

Marchandises Sèches, Chaussures et Chemises de cotons, Caleçons, Bas, &c.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

SAMEDI 16 novembre, il sera vendu à 10 heures et demie, à ses salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

100 lots marchandises étrangères et du pays, comprenant un assortiment général.

—Aussi—

Une facture de bottines et pantoufles pour femmes et filettes.

—Et—

Un lot de chemises, bas et coton devant taille, chemises de coton, caleçons, bas toile et coton.

Conditions—A la vente. 15 nov

100 caisses coton en bourre.

PAR G. LEAUMONT BLACHE & Co.

IL sera vendu samedi, 16 du courant, à 10 heures A. M. à leur magasin d'encan, No 19 rue de Chartres, 100 caisses coton en bourre. 15 nov

Porcelaine et faïence, objets de fantaisie, &c.

PAR M. BARNETT jr., encanteur.

IL sera vendu samedi, 16 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis.

Un bel assortiment de porcelaine, de verrerie et de faïence comprenant services, pots, verres vases à fleurs, chandeliers, bobèches et pièces de fantaisie, de toilette.

—Egalement—

25 douzaines de chemises françaises.

Conditions—Comptant. 15 nov

Articles de mode, Rubans de soie, Robes de soie, Chemises blanches, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI prochain 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin d'encan à l'encoignure des rues Bienville et Chartres No 14—Une [illegible] de divers articles de mode, rubans de soie, robes de soie [illegible] chemises blanches [illegible]. Conditions—Comptant. 16nov

Colonnes en fer. Vente à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI prochain 16 du courant, à midi, il sera vendu au magasin d'encan [illegible] rues Bienville et Chartres, [illegible] colonnes en fer [illegible]. Conditions—Comptant. 15nov

Fonds d'une grocerie à l'encan; Faïence, Poterie, Verrerie, &c., &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure des rues Ste Anne et Bourbon, Deuxième District—Le fond de la dite grocerie [illegible]. Le tout détaillé en lots au gré des acheteurs. Conditions—Comptant sur livraison. 15nov

Vacherie — **Vacherie.**

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau 30, Passage de la Bourse

IL sera vendu mardi 19 novembre 1861, à 11 heures du matin, rue des Bons Enfants [illegible] vacherie [illegible]:

50 bêtes à cornes [illegible]
2 mules,
1 [illegible] à lait et 1 tombereau.
Une charrette de la capacité de 12 sacs de maïs.
Les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au-dessus de $50 comptant et au-dessus de $50 à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 15 nov

Vente sans réserve et à long crédit d'une terre à sucre et à riz.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

No 30, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 30 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Conti.

Une portion de terre située sur le Bayou Lafourche, sur la rive droite, au Bayou Lockport et [illegible] l'habitation de M. Parra; ladite portion mesurant un arpent de face au Bayou Lafourche, sur une profondeur de [illegible].

La terre est d'excellente qualité pour [illegible], et le terrain est bien [illegible] du Bayou.

La dite propriété est bien [illegible], la fertilité du sol convient admirablement à la culture de la canne à sucre, du riz, des légumes et pour y élever des animaux.

La proximité de cette propriété de la Nouvelle-Orléans par le Chemin de fer des Opelousas ne requiert que [illegible] heures de trajet—tandis qu'autrefois c'était un voyage de trois ou quatre jours par navigation de steamboats.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant six pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque avec le privilège d'escompter les billets à dix pour cent.

Les bons de la Confédération sont pris au pair.

La mise en possession sera à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jh Cuvillier, notaire public. 13 nov

Vieux fer, cuivre et plomb.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI 25 courant, à 10 heures, A. M.

IL sera vendu à l'encan, rue Casacalvo, entre Louisa et Clouet,

Un lot de fer, cuivre et plomb, faisant partie d'un appareil, le tout sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant à la vente. 13nov—16 25

Succession de Robert C. Armstead, No 18,323.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, en date du 6 novembre 1861, il sera vendu, mardi, 19 du courant, à 10 heures, au magasin de l'encoignure Bank Place et de la rue Gravier, entre les rues Magasins et Camp—le fonds du dit magasin, comprenant en partie—habits et pardessus bleus et noirs, piqué, habits en toile, habits en coutil, habits de drap noir, habits et pantalons d'alpaca et de casimir, pantalons de drap, de coton, gilets en soie et en satin, caleçons de toile et coton, gilets de flanelle, &c. Egalement comptoirs, glaces, vitrines, pupitres et un assortiment [illegible].

Conditions—Comptant sur livraison. 9 nov

Succession de Noel Bernoudy—No 17,371.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

Bureau 30, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 23 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 octobre 1861, les propriétés foncières suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés à Tunisburg, dans cette paroisse, sur la rive droite du Mississippi, à environ un mille et demi de la ville, désignés par les Nos 22, 23 et 24 de l'îlet No 1. Lesquels lots de terre mesurent chacun, mesure américaine, 29 pieds 7 pouces de face à la rue Homer, sur 115 pieds de profondeur. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Homer et Odeon, le tout d'après le plan fait par J. A. Pueyo, le 25 mai 1848 et déposé au bureau de Jos. Cuvillier, notaire public.

Trois lots de terre situés à Tunisburg, désignés par les Nos 25, 26 et 27, de l'îlet No 1, d'après le plan fait par J. A. Pueyo, le 25 mai 1848 déposé au bureau de Jos. Cuvillier, notaire public. Lesquels lots de terre, mesurent, mesure américaine, savoir: Le lot No 25—29 pieds 4 pouces de face à la rue Odeon, sur 117 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots Nos 26, 27—29 pieds 6 pouces de face à la rue Odeon, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit en billet garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, et 5 pour cent en cas de non paiement à échéance.

Actes de vente pardevant C. E. Fortier. 3nov—23,9nov 7,16,23

Succession de Thomas B. Poindexter.

Meubles riches et élégants, Tapis, Argenterie, Plaqué, Pianos, Glaces françaises, Pendules, Verrerie, Vins, Porcelaine, Cristaux, Livres de valeur, &c., 2 Scrips de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 novembre 1861, dossier de la Cour No 18,391 il sera vendu en vente publique, le LUNDI dix-huit NOVEMBRE 1861 à 10 1/2 heures A. M. à la résidence du défunt, à l'encoignure des rues St Charles et Noyades et St André, pour le compte de ladite succession:

MEUBLES RICHES ET ELEGANTS DE SALON, consistant en sophas, chaises, fauteuils, table de centre, glaces étagères, pianos, ornements de cheminée, rideaux, pendules, lampes, tapis, &c., consoles, bibliothèques, chaises [illegible], meubles de chambre à coucher, berceuses, toilettes, lavabos, &c., assiettes, etc. meubles de salle à manger, tables [illegible] UN SERVICE PORCELAINE DORÉE, &c.

Aussi—UN LOT D'ARGENTERIE, consistant en cuillères, fourchettes, cuillères à soupe, dito à café, dito à ragoût, couteaux à dessert, dito à beurre, dito à poisson plats, [illegible] &c., PLAQUÉS, 7 barils VIEUX WHISKY, vin rouge, dito blanc, Madère dito; Porto dito; Champagne dito, sherry 1 baril sucre blanc, 1 lot de bouteilles vides &c. &c.

A midi—DEUX SCRIPS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS, No 1194, pour $108 et le No 1198 pour $196.

☞ La vente est positive et sans aucune réserve. Conditions, comptant à la livraison. 4 nov—8, 4 15 nov

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76,

Entre les rues Poydras et Lafayette.

A constamment des biscuits Cracknell et toutes espèces de biscuits. 13 sep—3 m

BOUCHONS—50 balles bouchons pointus longs; 10 balles bouchons réguliers fins; 6 balles bouchons à médecine, à vendre par BLASCHIN & GIRAUD, 72, Vieille Levée. 15nov

VENTES JUDICIAIRES.

Henry S. Hall vs J. Mason Greenbow.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5008—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 15 de novembre 1861 à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—

L'esclave nommée ELISA négresse, âgée d'environ trente-huit ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

F. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 14oct—14,21,31—nov 8,14,15

Charles Williams vs ses créanciers.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,188—En vertu d'un ordre de vente rendu le 31 d'octobre 1861, et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 18 de novembre 1861 à 10½ heures, à mon entrepôt, situé rue Jefferson No 21, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Un assortiment de marchandises sèches françaises et américaines, de bonneteries, &c. &c.

Le tout suivant inventaire.

Cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

F. T. PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans. 6 nov—8,9,12,15,18

Succession de Roseline Porche, décédée épouse de Hyacinthe Bietta.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,782—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 de septembre 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 16 de novembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

L'esclave nommé JOE, âgé d'environ vingt-huit ans.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

F. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16oct—7,15,22,30 nov

Charles H. Fellows vs Joséphine Pellerin, veuve de Joseph Adolphe Fontenette.

SIXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 4825—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 13 de novembre 1861 à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Bernard, Marais, Plauche, Mys [illegible] et Claiborne, et désigné par le No Six de l'îlet No Quatre, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 26 de décembre 1857, déposé en l'étude de A. Mazureau, alors notaire public, en cette ville.

Ledit terrain mesure, mesure américaine, trente-quatre pieds de face à la rue St-Bernard, sur cent-dix-sept pieds dix pouces de profondeur et [illegible] un [illegible] parallèles, ensemble avec [illegible] la maison [illegible] et toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois couverte en bardeaux, composée de [illegible] chambres, galerie derrière et une cuisine basse couverte en bardeaux.

La maison porte le No 16 sur la rue St-Bernard.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

F. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 14oct—24,27 nov 5,15

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de James COONEY—No 18,[illegible].

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mary Cooney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu son époux James Cooney, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que la chose peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons par lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 15nov—19,25

Succession de Claude Dolhonde—No 15,564.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Dominique Paillony a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Claude Dolhonde—Avis est par le présent donné à tous ceux qui la chose peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons par lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 11nov—11,15,22

H. Rodewald & Co vs leurs créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables d'avoir à se présenter en cour et à déduire, les raisons qu'ils pourraient avoir pour lesquelles le syndic ne serait pas homologué et approuvé comme il est fait conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier. 11nov—11,15,25

Succession de Eliza BOOKS—No 18,110.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que la chose peut intéresser, d'avoir à déduire, dans les dix jours de la présente publication, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté et [illegible] approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au [illegible].

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 1 nov—15

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

Thomas McLellan vs le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 37.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles, attaqué actuellement par Thomas McLellan dans un procès à la Cour du District des Etats Confédérés. Je cite et avertis par les présentes le ou les propriétaires et toutes autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans les dits biens, à être et comparaître devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, qui siégera dans la salle de son audience dans la ville de la Nlle Orléans le [illegible] jour, avant cette époque, s'il [illegible] de cette date, et de faire connaître les raisons par lesquelles le susdit navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements apparaux et meubles ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la prière du demandeur.

Bureau du marshal des Etats Confédérés, Nlle Orléans, 4 novembre 1861

C. E. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés. 5 nov

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

George F Miller vs six chalands et leur chargement de charbon—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 39.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession six chalands et leur chargement de charbon, amarrés actuellement dans le fleuve Mississipi, à environ deux milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, maintenant réclamés par George F. Miller dans un procès à la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis le ou les propriétaires des dits chalands et charbon et toutes autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans les dits biens à être et comparaître devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle siégera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque s'il y a lieu, pour faire connaître les raisons par lesquelles les chalands et leur chargement de charbon ne seraient pas condamnés et livrés conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés. Nouvelle-Orléans 31 octobre 1861

C. E. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés. 2 nov

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

William Whann vs quatre chalands et leur chargement—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 40.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession quatre chalands et leur chargement actuellement dans le fleuve Mississipi, amarrés au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, appelé Willow Grove, à environ deux milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans réclamés maintenant par William Whann dans la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis le ou les propriétaires des dits charbon et chalands et toutes les personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans les dits biens à être et comparaître devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle siégera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque s'il y a lieu, pour faire connaître les raisons par lesquelles les chalands et leur chargement de charbon ne seraient pas condamnés et livrés conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés. Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1861

C. E. BEVERLEY, Marshal des E. C. 2nov

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

James McCloskey vs dix chalands et leur chargement de charbon—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane, No 38.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession dix chalands et leur chargement de charbon actuellement amarrés dans le fleuve Mississipi à environ deux milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, maintenant réclamés par James McCloskey dans la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis le ou les propriétaires des dits charbon et chalands, et toutes autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans les dits biens à être et comparaître devant une Cour de District des Etats Confédérés, pour le susdit District, laquelle siégera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième LUNDI de cette date, ou avant cette époque s'il y a lieu, pour faire connaître les raisons par lesquelles les chalands et leur chargement de charbon ne seraient pas condamnés et livrés conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés. Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1861

C. E. BEVERLEY, marshal des E. C. 2 nov

Aux Imprimeurs de la Campagne.

ON désire acheter une imprimerie dans une paroisse de la Louisiane publiant un journal soit français, soit anglais, soit anglais et français. On préférerait une où il n'y a qu'un seul établissement de ce genre.

S'adresser par écrit, en donnant le prix et les détails, aux initiales W. K., bureau de l'ABEILLE. 11nov

SUCRE ET MELASSE.

LE sucre et la mélasse seront charroyés et emmagasinés dans ma presse à coton à des prix raisonnables. On peut laisser les ordres au bureau de MM. W. & Rochereau, rue Conti, No 4, ou au bureau de MM W. S. Donnell & Co, rue Carondelet No 18. IG SZYMANSKI. 5nov—1m

SOMNAMBULE.

MME Vve CASIMIR donne des consultations de huit heures A. M. à midi, et de trois à six heures P. M., rue des Remparts No 6, près Canal, 3me District.

Prix modéré. 4 nov—1m

Avis important aux sourds.

LE Dr W. L. DAVIS,

☞ Médecin pour les maladies de l'OREILLE, est à son cabinet, rue Bourbon, à quelques portes de la rue du Canal, tous les jours du matin au soir. On peut venir l'y consulter pour le traitement des [illegible]. 4 nov—1m

FONDERIE SHAKSPEARE,

No 390, RUE GIROD

John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Swoof

Geddes, Shakspeare & Co,

Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à draînement, pièces pour moulins grilles, façades en fer, colonnes, poêles pour fonderies.

Travaux de forgeron dans tous les genres.

Chaudières anglaises à sucre,

DE LA CELEBRE FABRIQUE DE R. & J. RANKIN à LIVERPOOL.

LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE qu'ils vendent au prix suivant:

CHAUDIERES EN FER FONDU,
De 48 à 96 pouces inclus.........$11 25 le pouce.
De 72 à 90 pouces inclus.........$1 25 le pouce.
CHAUDIERES EN FER BATTU.
10 cents la livre.

M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville No 38. 7 nov—1m

VINS en caisses—600 caisses vin rouge, diverses qualités, à vendre par BLASCHIN & GIRAUD, 72, Vieille Levée. 15nov